

DISMO

Le Dispositif Spécifique en Milieu Ouvert, est un service éducatif de l'association **inalta**.

Habilité par le département du Maine-et-Loire, il exerce le suivi de mineurs dans le cadre de mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcée (**AEMO-R**).

Le service intervient, auprès de l'enfant, des parents et/ou de la famille pour faire cesser la situation de danger pour l'enfant.

AEMO-R

Sur décision du Juge des enfants, différents professionnels rencontrent les enfants au domicile ou lors d'actions individuelles ou collectives.

Avec les parents, les professionnels veillent aux conditions d'éducation des enfants et identifient les ressources mobilisables dans leur entourage. L'objectif est d'aider à la mise en place d'un environnement favorable à leur développement.

Cette mesure est dite **renforcée** car le suivi de l'accompagnement se fait environ tous les 15 jours.

Contact

Unités EST et NORD :

10 rue Élise Deroche
49100 ANGERS

 Accueil : **02.41.18.88.30**

 accueil.dismo@inalta.fr

Unité OUEST :

Pôle Synergie
39 rue du Nid de Pie
49000 ANGERS

 Accueil : **02.52.75.02.85**

 accueil.dismo@inalta.fr

Permanence d'accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi :

- de 9h à 12h
- de 14h à 17h30

inalta 
ACTION ÉDUCATIVE & SOCIALE



DISMO

Dispositif Spécifique en
Milieu Ouvert

inalta 
www.inalta.fr

Déroulement de la mesure d'AEMO-R

Phase 1 : Recueil/action

1,5 mois / 6 semaines

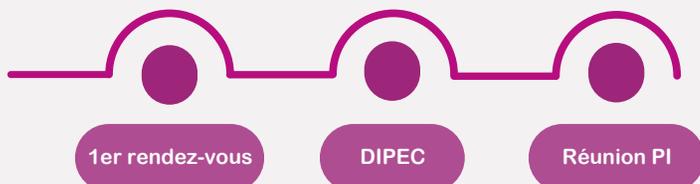
Lors de la **Phase 1** de l'**AEMO-R**, le binôme de référents projet liés à la mesure rencontre une première fois la famille, c'est l'occasion :

- De présenter le livret d'accueil
- D'échanger autour du **Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)**

Les actions croisées et pluridisciplinaires d'observation et d'évaluation des moyens mis en œuvre dans le cadre familial pour assurer le développement global des enfants permettent d'élaborer le **Projet Individuel (PI)**.

Sur la durée de la **Phase 1**, il y a 4 interventions auprès de la famille après le rendez-vous de présentation du DIPEC.

En cas de besoin, les référents peuvent faire appel à des renforts d'action d'observation et/ou d'évaluation



Phase 2 : Mise en place du PPA

6 mois / 24 semaines

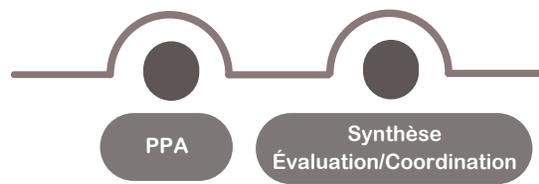
La **Phase 2** concerne la mise en œuvre du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** et son évaluation.

Cela comprend des actions croisées d'accompagnement socio-éducatif auprès des enfants et de leur famille. L'objectif est de protéger et de faire baisser le niveau de danger, d'évaluer le développement favorable de l'enfant de façon durable en mettant en place des actions de droit commun.

Le rythme est d'une intervention à la quinzaine par les référents, soit 2 par mois ou 12 sur toute la **Phase 2**.

Le renfort peut intervenir en complément si la mesure le nécessite.

Les interventions se font sous forme individuelle, collective, et peuvent être des activités ou des ateliers.



Phase 3 : Clôture de la mesure

1,5 mois / 6 semaines

La **Phase 3** est la conclusion de la mesure s'il n'y a pas de reconduite.

Cette dernière fait finalement l'objet d'une analyse croisée et pluridisciplinaire pour mesurer l'évolution de la situation et l'impact qu'a eu l'**AEMO-R**.

Les référents élaborent le rapport de fin de mesure et émettent leurs préconisations pour la suite.

Une lecture en est ensuite faite à l'enfant et sa famille.

Le rapport est une aide à la prise de décision judiciaire.

Il reste 3 interventions qui se déroulent pendant la **Phase 3**, soit une tous les 15 jours, avec toujours un renforcement si la situation l'exige.

